

L'ÉGLISE DANS LE QUARTIER

N° 210 Pâques 2026

LETTRE DE LA PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL DE MARSEILLE

Editorial



Christ est ressuscité, Alléluia !

C'est le cri du matin de Pâques.

C'est le cri qui annonce l'Espérance que le ressuscité veut mettre dans nos cœurs.

Une Espérance difficile à recevoir dans ce monde qui vit de la violence, de la guerre et qui difficilement reçoit le prince de la paix.

Une Espérance qui devient acte de foi de la part des chrétiens, elle vient rejoindre nos humanités déchirées, mettant au cœur de nos vies ce que nous avons reçu tout au long de notre carême :

Jésus donne l'eau vive

Il est la lumière du monde

Il est la résurrection et la vie

Soyons dans la joie, avec l'Espérance du ressuscité devenons artisans de paix.

Père Charles Neveu.

Et si ce n'était pas un hasard ?



Cette année, en regardant le calendrier, quelque chose m'a arrêtée. Le carême et le ramadan débute presque en même temps. Et au même moment, certaines familles viennent de célébrer le Nouvel An chinois. Je me suis demandé ce que cela voulait dire.

Nous pourrions penser que ce n'est qu'un hasard, une simple coïncidence de dates. Mais on peut aussi choisir d'y voir une invitation. Une invitation à regarder un peu plus loin que notre propre quotidien.

Pour nous chrétiens, le carême est un chemin. Un temps pour se recentrer, pour se préparer à Pâques, pour remettre un peu d'ordre dans nos vies. On parle souvent de prière, de jeûne, de partage. Mais au fond, il s'agit surtout de se délester de ce qui nous encombre pour pouvoir aimer davantage.

Du côté des musulmans, le ramadan est aussi un temps fort. Un temps exigeant, mais aussi profondément vécu en communauté. Il y a le jeûne, bien sûr, mais il y a aussi ces moments où l'on se retrouve, où l'on partage, où l'on ouvre sa porte plus largement.

Et puis il y a ces fêtes du Nouvel An chinois, ces moments où l'on se rassemble en famille, où l'on prend le temps de se souhaiter le meilleur, de repartir d'un bon pas.

Des traditions différentes, oui. Mais au fond, une même dynamique : revenir à l'essentiel, se recentrer, se tourner vers les autres.

Dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, cela résonne peut être encore plus fort. Les tensions sont là, parfois loin, parfois très proches. Les incompréhensions aussi. Et il est si facile de rester chacun de son côté, de ne pas chercher à comprendre ce que vit l'autre.

Et pourtant.

Nous pourrions rester chacun de notre côté. Vivre notre foi en parallèle, sans jamais vraiment nous croiser. Mais on peut aussi choisir autre chose. Peut-être que cette coïncidence de calendrier est une occasion. Une occasion de faire un pas de côté. Une occasion de s'ouvrir. Choisir de regarder ce que vit l'autre, de s'y intéresser simplement. Choisir d'entrer dans le dialogue, non pas pour convaincre, mais pour comprendre.

Pas besoin de grands discours pour cela. Parfois, cela commence simplement par une conversation. Une invitation. Un repas partagé. Une curiosité sincère pour ce que vit l'autre pendant ce temps particulier.

Je repense souvent à cette idée que Dieu parsème nos vies de petites lumières. Des occasions, discrètes, de grandir, de changer de regard, de nous ouvrir un peu plus.

Peut-être que ce moment en est une.

À nous de choisir si nous voulons la voir... ou passer à côté.

Alors cette année, peut-être que notre carême peut prendre une couleur un peu différente. En plus de la prière, du jeûne et du partage, il peut devenir aussi un temps de rencontre.

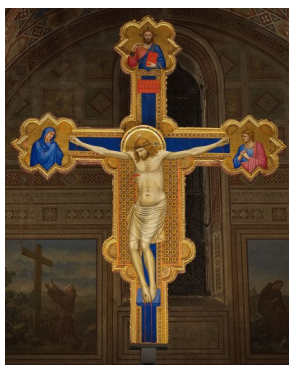
Une rencontre avec Dieu, bien sûr. Mais aussi, très concrètement, une rencontre avec l'autre.

Et si, finalement, ce n'était pas un hasard... mais une occasion à ne pas laisser passer ?

Véronique

Le Christ en croix : regards d'artistes à travers les siècles

La croix est au cœur de la foi chrétienne. Depuis des siècles, les artistes ont représenté le Christ crucifié pour aider les fidèles à méditer le mystère de la Passion. Selon les époques, ces images expriment tour à tour la souffrance du Christ, la dignité de son sacrifice ou la dimension spirituelle de son amour pour l'humanité. Le journal paroissial souhaitait, à travers cet article, vous emmener à la rencontre d'artistes et de leurs façons d'appréhender la passion, influencés par leur époque.



XIII^{ème} siècle – Le Christ souffrant. Artiste : Giotto di Bondone. Crucifix exposé à Florence

Marie et Jean regardent Jésus. Leur visage est ravagé par la douleur. Jésus est, quant à lui, représenté le corps courbé, affaissé, abandonné dans la mort. Sa tête est penchée sur son épaule, le regard porté vers le bas, vers les croyants qui vont entrer dans son église.

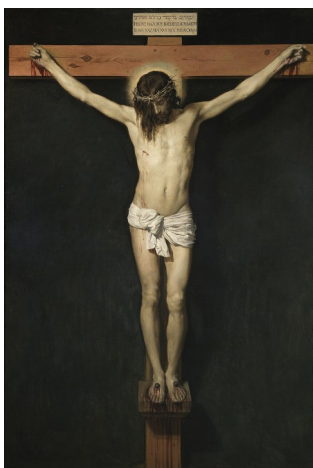
A l'époque du Moyen Age, les chrétiens sont invités à contempler la souffrance du Christ et à partager, dans la prière, sa douleur pour le salut du monde.

XVI^{ème} siècle – La Passion partagée - Retable d'Issenheim.

Artiste : Matthias Grünewald. Exposé à Colmar.

Cette œuvre très expressive montre le corps du Christ couvert de plaies, les mains sont crispées et son visage exprime une grande souffrance. Placée dans un hôpital, elle rappelait aux malades que le Christ partageait leur souffrance.

Il est aujourd'hui exposé au musée de Colmar et à fait l'œuvre d'une importance restauration.



XVII^{ème} siècle – Le Christ crucifié ou le Christ de San Placido.

Artiste : Velázquez. Exposé au musée du Prado à Madrid.

Le Christ apparaît seul sur un fond sombre. La composition est très simple : aucune foule, aucun décor. Le corps du Christ est représenté avec harmonie et dignité. Bien que mort, le Christ ne s'effondre pas. La souffrance est présente, mais elle est montrée avec retenue. Cette sobriété invite au recueillement et à la contemplation silencieuse du mystère de la croix.

Cette peinture a également la particularité de représenter la crucifixion à 4 clous contrairement aux représentations à 3 clous avec les pieds croisés.

XX^{ème} siècle – Une vision mystique avec Le Christ de Saint Jean de la Croix.

Artiste : Salvador Dalí. Exposé à Glasgow en Ecosse.

A l'inverse des représentations classiques, le Christ n'est pas blessé, il est ainsi représenté sans clou, sans couronne d'épines et sans blessure, dans une vision moderne avec les cheveux courts. Dans cette œuvre, la croix est vue d'en haut, comme depuis le ciel. L'artiste souligne ainsi la dimension universelle et spirituelle de la crucifixion.

L'originalité de cette œuvre, considérée comme l'une des plus célèbres de l'artiste, fut elle qu'un fanatique tentant, sans succès, de la vandaliser dans les années 50.



A travers les siècles, les artistes n'ont cessé de représenter le Christ en croix. Chaque époque y voit un visage particulier : la souffrance partagée avec les hommes, la dignité du sacrifice, ou encore le mystère de l'amour divin. Mais toutes ces images rappellent le même message : dans la croix se révèle l'amour infini de Dieu pour l'humanité.

« -Docteur, j'ai envie de mourir. -D'accord. »



Les discussions autour des lois sur la fin de vie durent depuis des mois (cf. brève frise chronologie page suivante sur l'histoire de la législation sur la fin de vie en France), et peuvent provoquer une forme de lassitude. Il faut pourtant bien mesurer la gravité du moment.

Tout au long des débats, les quelques garde-fous du texte initial ont volé en éclat... Exit l'idée d'exclure du dispositif les personnes dont le discernement serait altéré, exit aussi la consultation du patient par un deuxième médecin. Rejetée également la possibilité d'instaurer une clause de conscience pour les pharmaciens ou les établissements privés, notamment confessionnels. Quant aux délais de réflexion envisagés pour le patient, ils seront les plus courts du monde.

Le débat sur la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté est grave, et son parcours législatif est encore long. Il devra encore passer par le Sénat, puis sénateurs et députés tenteront de trouver un compromis, avant que les deux chambres n'examinent à nouveau le projet.

En attendant, il faut se garder, concernant la fin de vie, de tout simplisme, d'autant plus que ces discussions peuvent éveiller en chacun de nous une appréhension ou de douloureux souvenirs. Le 15 janvier 2026, la conférence des évêques de France (dont notre archevêque Jean-Marc Aveline est le président), a publié une tribune *«On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort»* dont voici quelques idées principales et extraits (à méditer !):

***Importance de l'égal accès à tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs :**

« Une question s'impose : pourquoi une nouvelle loi ? Si l'« on meurt mal en France », comme on l'entend parfois, ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée, mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. »

***Mise en garde sur les mots utilisés :**

« Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort. »

***Mise en garde contre l'instrumentalisation de notions essentielles :**

« La **DIGNITE** d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale ; elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable.

La demande d'en finir avec la vie n'est-elle pas une demande d'en finir avec une vie qui ne correspond plus aux critères socialement normés (être en bonne santé, utile, valide et ne pas représenter un poids financier a priori lourd) ? La **LIBERTE** ainsi conçue risque de devenir une pression silencieuse, surtout pour les plus fragiles. La liberté de tout individu doit aussi être envisagée dans sa dimension relationnelle : nous sommes interdépendants et les choix des uns engagent les autres. Faire porter un choix de mort à un malade, à une famille, à une équipe médicale formée pour soigner et non pour tuer, c'est nier le mystère de communion qui nous lie les uns aux autres.

La **FRATERNITE**, valeur centrale de notre République, ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent ou à forcer des soignants à la provoquer, mais au contraire à ne jamais abandonner celles et ceux qui vivent ces moments si difficiles et douloureux. La fraternité invite à refuser définitivement la tentation de donner la mort, et, dans le même temps, à s'engager résolument pour développer effectivement les soins palliatifs sur tout le territoire, à renforcer la formation des soignants, à soutenir les aidants, à rompre la solitude et à reconnaître que la vulnérabilité fait partie de la condition humaine. »

***Mise en garde sur un choix de société :**

« Le vote qui se présente aux représentants de la Nation n'engage donc pas seulement un choix individuel, mais un choix de société. Car au-delà de « l'aide à mourir », c'est la question du sens de la vie, de la souffrance et de la mort qui se pose à nous. Une vie humaine, aussi affaiblie soit-elle, peut-elle décemment être considérée comme inutile au point de s'en débarrasser ? Sommes-nous des êtres parfaitement autonomes ou des personnes qui faisons alliance pour prendre soin les unes et les autres ?

Nous croyons qu'une société grandit, non pas lorsqu'elle propose la mort comme solution, mais bien lorsqu'elle se mobilise pour accompagner la fragilité et protéger la vie, jusqu'au bout. Le chemin est exigeant, certes, mais c'est le seul qui soit véritablement humain, digne et fraternel. »

Comme nous y avons été invités en ce premier vendredi de Carême, **continuons de prier** pour demander au Seigneur d'éclairer les consciences sur la gravité des enjeux de cette proposition de loi.

Sr Marie, Sr Auxiliatrice et médecin généraliste



Utiliser ce QR Code ou le lien suivant pour en savoir plus en allant voir la tribune des évêques de France : <https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/eglise-et-bioethique/science-et-ethique/fin-de-vie-2/568749-tribune-eveques-france-soin-vie-mort-euthanasie/>

« **Légaliser le pouvoir de donner la mort ne répond pas au devoir que nous avons d'accompagner la vie jusqu'au bout** »

Brève CHRONOLOGIE de l'histoire de la législation sur la fin de vie en France

1999

Loi sur les soins palliatifs

Reconnait le **droit d'accès aux soins palliatifs** pour toute personne malade.

Développement des structures de soins palliatif dans

2002

Loi Kouchner

Renforce les **droits des patients**.

Le patient peut **refuser un traitement** même si cela met sa vie en danger.

Notion de personne de confiance.

2005

Loi Leonetti

Interdit l'acharnement thérapeutique ("obstination déraisonnable")

Autorise l'**arrêt ou la limitation des traitements**

Introduction des directives anticipées.

2016

Loi Claeys-Leonetti

Renforce la valeur des **directives anticipées**.

Instaure le droit à la **sédation profonde** et continue jusqu'au décès dans certains cas.

Maintien l'interdiction de l'euthanasie et du suicide assisté.

2018

Guide HAS sédation

Haute Autorité de santé édicte

guide "Comment mettre en oeuvre une sédation profonde et continue jusqu'au décès ?"

Souligne 6 différences avec euthanasie (intention, moyen, procédure, résultat, temporalité, législation).

2022-23

Convention citoyenne

185 citoyens tirés au sort ; majorité favorable à l'aide active à mourir, sans unanimité ni modalités concrètes.

2024-26

Projet de lois

2024 : E. Macron annonce un **projet de loi sur la fin de vie légalisant une "aide active à mourir"** (paravent dissimulateur de l'euthanasie et du suicide assisté)

9 juin 2024 : **Dissolution de l'Assemblée** et donc annulation du projet de loi

mars 2025 : **Le débat resurgit avec la proposition de loi d'Olivier Farloni**

27 mai 2025 : la proposition de loi est votée à l'Assemblée nationale. Elle entérine la suppression du critère de fin de vie pour demander l'euthanasie et le suicide assisté

28 janvier 2026 : rejet du texte au Sénat (texte expurgé du principe d'une assistance médicale à mourir par suicide assisté et euthanasie).

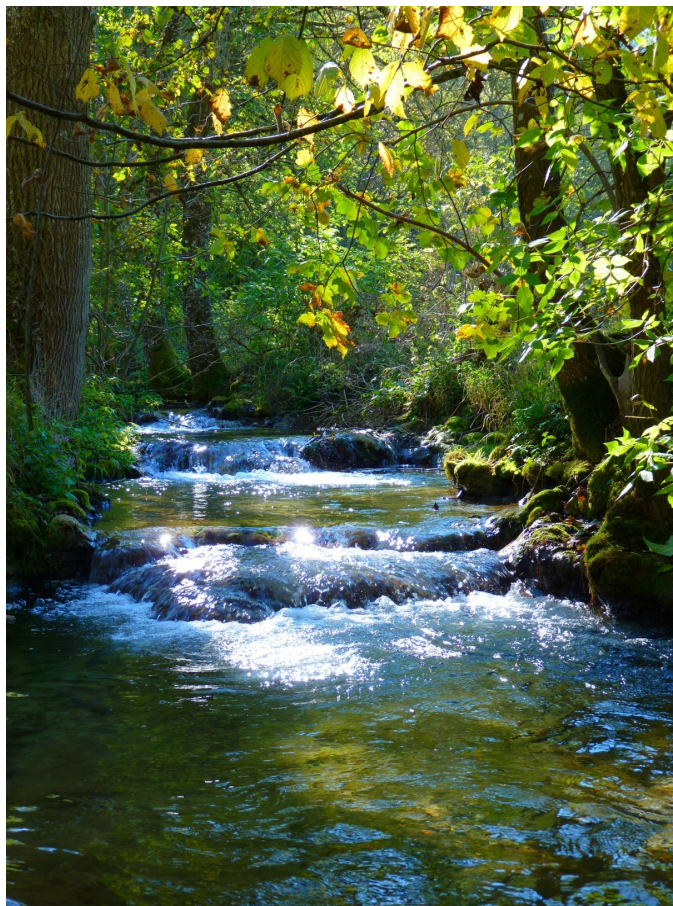
Retour du texte initial (voté par les députés le 27 mai 25) pour instaurer une "aide à mourir" (euthanasie et suicide assisté) à l'Assemblée nationale.

mercredi 25 février 2026 : les députés adoptent, en seconde lecture, les deux propositions de loi sur la fin de vie; Par 299 voix contre 226, ils ont approuvé la création d'un droit à l'euthanasie et au suicide assisté. Le texte sur le développement des soins palliatifs a lui été voté à l'unanimité

Prochaines échéances : retour des textes au Sénat en avril 2026

L'Eau - Episode 1

L'Eau, la grandiose source de vie et de sens



L'eau et la pluie nous ont bien préoccupés cet hiver, avec les catastrophiques inondations qui ont eu lieu dans l'ouest de la France mais aussi un peu partout dans le monde. Cette eau si précieuse, peut symboliser à la fois la promesse comme la menace.

L'eau est probablement présente un peu partout dans l'univers, mais n'est présente sous forme liquide que sur la planète Terre (dans l'état des connaissances actuelles). L'eau est apparue il y a 4,1 milliards d'années, lorsque la température de la planète a permis à l'eau de se condenser sous forme de pluie. Alors il a plu, il a plu, il a plu encore, pendant des millions d'années pour finir par former des grands lacs et former l'océan.

L'eau est un élément essentiel à la formation de la vie sur Terre. Toutes les réactions chimiques des êtres vivants se produisent en dissolution dans l'eau : elle transporte, structure, stabilise, réagit, cloisonne et lubrifie, en bref elle est source de vie.

Elle apparaît au début de la Bible, dès le 2^e verset « Le souffle de Dieu planait sur les eaux ». Elle est à la fois celle qui punit et celle qui sauve et purifie. Dans le récit du Déluge, l'eau est le symbole de la colère de

Dieu. Elle est au contraire le moyen par lequel le Seigneur sauve son peuple à travers la Mer Rouge.

Elle prend un sens purificateur dans la plupart des religions, comme la purification dans le Gange dans l'hindouisme, les ablutions à l'eau dans l'Islam, l'initiation des prêtres shintoïstes et le baptême dans le christianisme. Baptiser signifie plonger, immerger. La plongée dans l'eau symbolise l'ensevelissement du catéchumène dans la mort du Christ d'où il sort par la résurrection avec Lui, comme nouvelle créature. Ainsi il ne s'agit pas seulement de purification. S'adressant à la « Samaritaine » (Jn 4, 13-14) et indiquant l'eau du puits, Jésus lui dit « Quiconque boit de cette eau aura de nouveau soif ; mais celui qui boira de l'eau que moi je lui donnerai n'aura plus jamais soif ; et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau jaillissant pour la vie éternelle. »

Cette eau si essentielle nous parle de purification, de renouveau et de justice. Cette eau a une vertigineuse histoire. Ce sont ces mêmes molécules d'eau datant de 4.1 milliards d'années, que nous buvons aujourd'hui, la même eau que les dinosaures ont bu, comme les premiers humains. Alors nous pouvons imaginer que nous buvons la même eau qui composait les larmes du Christ.

Frédérique

Les Arts Phocéens

AFFECTUS

pass Culture

Ministère de la Culture

Ministère de l'Éducation Nationale

RÉVOLUTIONNAIR[E]S !

CONCERT-LECTURE EN HOMMAGE AUX FIGURES FÉMININES DE LA RÉVOLUTION

FLÛTE : MARION ROUGON-BETIS
 VIOLON : HÉLIA FASSI
 ALTO : GUILLAUME FLORÈS
 VIOLONCELLE : BENOÎT ZAHRA

Mozart, Verdi, Chopin...

SPECTACLE FAMILIAL À PARTIR DE 12 ANS

SAMEDI 25 AVRIL 2026 - 20H

ENTRÉE GRATUITE, PARTICIPATION LIBRE

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, 64 rue Léon Bourgeois 13001 Marseille



Cette photo spectaculaire, envoyée par notre reporter spécial à La Réunion, des coulées de lave du piton de la fournaise se jetant dans l'océan indien. Phénomène qui n'était plus arrivé depuis 19 ans avec la création d'une nouvelle plage de poudre de lave créée par le choc thermique entre la température de la lave et celle de l'eau de l'océan. Eruption actuellement toujours en cours.

Véronique

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des messes :

Samedi : 18h30, Dimanche : 10h00.

Du mardi au jeudi : 8h30.

Messe Chrismale : lundi 30 mars 2026 à 19h à la cathédrale

Célébration de la Cène : jeudi 02 avril 2026 à 19h

Chemin de Croix : vendredi 03 avril 2026 à 15h

Confession individuelle : vendredi 03 avril 2026 de 16h à 18Hh

Célébration de la Passion : vendredi 03 avril 2025 à 19h

Veillée Pascale : samedi 04 avril 2026 à 21h

Messe de Pâques : dimanche 05 avril 2026 à 10h

Accueil à l'église :

Du Lundi au vendredi 10h00 -12h00 et 16h00 -18h00.

Le samedi : 10h -12h

Permanence du père Charles Neveu de 17h45 -18h30.

Téléphone : 09 73 63 27 84 (laisser un message)

Correspondance : Maison paroissiale, 88, bd Longchamp 13001 Marseille.

E-mail : secretariatgeneral.spasp@gmail.com

Site internet : [www.https://pierrepaulmarseille.fr](https://pierrepaulmarseille.fr)

Claire HEDON : Défenseur des droits



Claire HEDON a le droit chevillé au corps ou plutôt, **les droits**. En tant que journaliste, elle a défendu le droit à l'information ; comme présidente du Mouvement ATD Quart Monde, elle a défendu le droit à une vie digne ; désormais **défenseure des droits**, (fonction et mission officielle-NDLR) elle bataille depuis près de six ans pour le respect de ceux-ci de façon plus transversale. Non sans rappeler au passage que lorsque l'un de ces droits est bafoué, ce sont tous les autres qui sont mis à mal.

Marie Boëton, journaliste à La Croix est allée à sa rencontre : extraits de l'Hebdo n° 43412 du 4 janvier 2026) :

« **J'ai compris lors de mon parcours, que rétablir les personnes dans leurs droits, constituait vraiment la première pierre de lutte contre l'exclusion...** Le pays a connu une ère de grande progression des droits (l'abolition de la peine de mort, la dépénalisation de l'homosexualité, la Convention internationale des droits de l'enfant, la loi contre les exclusions...mais **depuis un certain temps maintenant, les droits ont cessé d'être un repère. Le défenseur des droits doit d'avantage se poser en rempart** contre des digues qui pourraient céder...

Marie Boëton : *Les plus âgés et les moins diplômés sont loin d'être les seuls à rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives, en particulier en ligne ?*

Plus d'un français sur deux dit rencontrer des difficultés lors de démarches numérisées. Cela va en augmentant. Une personne sur quatre déclare renoncer à un droit ou abandonner une démarche... et cela ne concerne pas que les personnes âgées, handicapées ou précaire : les difficultés rencontrées lors d'une procédure numérique sont aussi fréquentes chez les moins de 35 ans que chez les plus de 55 ans. Les usagers doivent pouvoir, s'ils le veulent, déposer un dossier papier. Il faut par ailleurs, maintenir des accueils physiques et téléphoniques ...c'est au service public de s'adapter aux usagers, pas l'inverse...

Marie Boëton : *Vous défendiez déjà le droit au sein d'ATD Quart Monde. Le droit à une vie digne. Vous faites d'ailleurs un lien entre le fait d'être précaire et le risque d'être discriminé ou bafoué dans ses droits*

En effet c'est bien la vulnérabilité qui accroît le risque d'atteinte aux droits. Comme la dépendance d'ailleurs. On le voit de façon parfois dramatique dans les Ehpad...Tout le monde peut devenir vulnérable, et c'est en cela que je suis plus rassurée par une société qui protège plutôt que par une société qui les exclut...

Marie Boëton : *La société brocarde souvent les plus vulnérables comme étant des assistés, voire comme abusant du système*

Dans mon engagement au sein du Mouvement ATD Quart Monde -, j'ai acquis la conviction que **la vulnérabilité économique ne se résume pas au manque de revenus**, elle prive aussi de droits – qu'il s'agisse de l'accès au logement, à une éducation de qualité, aux soins, aux loisirs...on ne peut pas envisager les droits de façon isolée, ils sont totalement interdépendants. Comment voulez-vous défendre le droit à l'éducation d'un enfant lorsque sa famille loge à quatre ou cinq dans une chambre de bonne ? **Bafouer un droit revient, de fait, à mettre à mal tous les autres.** »

Jean-Marie

Le village des Thuiles a caché des enfants juifs...



Emilie PUJOL est une paroissienne de 99 ans depuis quelques semaines, originaire des Tuiles dans les Alpes de Haute Provence

Très présente et engagée dans la paroisse depuis au moins 1978, elle a participé au service d'accueil à l'église ainsi qu'à la halte-garderie au Bd Longchamp (devenue crèche), mais aussi à un service dit du « repas des prêtres » qui étaient plus nombreux à cette époque à loger au presbytère.

Emilie nous livre un témoignage d'un engagement pendant l'occupation allemande aux Thuiles, vécu en particulier par ses parents, le maire de la commune et le curé de ce village. Merci Emilie

Je suis née aux Thuiles dans la ferme qui a été démolie pour construire la mairie. Un jour est arrivé chez nous, par le car de 1 heures qui venait de Gap, une dame. Elle souhaitait placer des enfants : " Ces enfants n'ont plus de parents, on aimerait les placer dans des familles. » Deux enfants ont donc été placés, l'un chez le maire Jacques Gilly, aux Thuiles-Hautes, un homme déjà âgé qui vivait avec sa femme, des gens d'une bonté immense, et un autre chez mes parents.

J'avais 15 ans, c'était en avril/mai 1942. La dame est revenue et a laissé Rachel chez nous et un garçon Norbert qu'elle a amené chez le maire, c'était le frère et la sœur : Rachel et Norbert Zuther, âgés de 7 et 10 ans. Elle a dit à mes parents : « Ils ne sont pas catholiques. » Ma mère a répondu : « Je vais à la messe tous les dimanches, elle viendra avec moi, je ne la laisse pas seule. » Nous étions catholiques pratiquants, maman a fait faire une prière à la petite qui a dit « Je n'aime pas le bon dieu des catholiques, je n'aime que le bon dieu des Juifs. » C'est comme ça que nous avons appris qu'elle était juive.

Les deux enfants sont allés à l'école, ils ont vécu en famille, pour moi et ma sœur, Rachel était la petite sœur. La dame qui avait placé les enfants revenait de temps en temps, le soir. « Le moins vous en savez, le mieux ça vaut » nous disait-elle. « Laissez-nous une adresse en cas de besoin... » ont demandé mes parents. Elle n'a rien laissé... Elle apportait de temps en temps une lettre de la grand-mère des enfants puis un jour elle a dit qu'il n'y avait plus de grand-mère.

En novembre 1944, la guerre terminée, elle est venue les chercher : « Une maison va les recevoir, et les élever dans leur religion. » Rachel devait avoir des souvenirs très durs, elle avait des désespoirs, elle hurlait parfois pendant des heures et on ne pouvait rien faire pour la calmer... Norbert, lui, disait : « Vous ne les connaissez pas, moi je les connais, je les ai vus... » et quand il entendait un bruit suspect, il ramassait ses affaires et allait se cacher sur la route de Miraval ou des Prats en pleine nuit. Maman avait peur parfois, elle savait que des enfants étaient récupérés par des miliciens... Elle n'était pas toujours tranquille.

Sur le plan religieux, la petite voulait aller au catéchisme avec ses petites copines mais maman a dit non. Un jour le curé des Thuiles, l'abbé Caire, est venu à la maison, il a dit à mes parents : « Surtout aucune pression religieuse sur ces enfants. Si un jour ils veulent être catholiques, ils le décideront eux-mêmes. » Il a demandé le respect de leur religion. Repartis pour vivre en collectivité, les enfants ont envoyé des lettres : Rachel a écrit à mes parents pendant des années.

Elle est revenue camper à côté de la maison, elle devait avoir 21 ans, Norbert est revenu voir Mme Gilly, il devait avoir 25 ans. Je pense que ces enfants avaient vécu dans le camp des Milles, des organisations clandestines juives ont pu les récupérer. Je l'ai compris après en regardant des documentaires... J'ai appris ensuite que leurs parents avaient été fourreurs à Valenciennes, ils s'appelaient Zucker et non Zuther.

Je pense que le maire, mort en 1950, qui a pris cette responsabilité de cacher ces enfants, mérite qu'on le salue. Nous étions cousins germains. Les enfants sont allés à l'école, ont joué avec les autres enfants, ont fait partie du village, personne n'a rien dit... Rachel a dû faire des études de chimie et je crois que son frère a été tailleur à Bruxelles.

La Traviata ou la rédemption selon G. Verdi



La Traviata est un opéra mondialement connu. Le second acte, sans trop qu'il y paraisse, est un modèle d'élévation spirituelle, au sens chrétien du terme, rarement rencontrée dans un opéra pourtant très populaire.

Rappelons brièvement l'intrigue, si besoin est (l'action se passe en France, Paris ou région parisienne).

Violetta est une jeune et belle courtisane qui mène joyeuse vie auprès d'un homme riche, âgé, amateur de fêtes en compagnie de ses amis, jusqu'à sa rencontre avec un étudiant de sa génération, Alfredo, qui, séduit par sa belle jeunesse, lui déclare une flamme qu'elle n'avait jamais rencontrée auparavant. Après avoir feint l'indifférence, elle s'avoue ébranlée par cette invitation inouïe puis conquise et complètement transformée, elle accepte le bouleversement que constitue le partage avec ce garçon, d'une vie devenue plus dépouillée que sa vie passée mais tellement plus vraie. C'est l'acte 1 qui se termine par un véritable feu d'artifice vocal, merci Maria. A l'acte suivant, la réalité se rappelle à elle sous la forme du propre père d'Alfredo (Giorgio Germont) venu de sa province, lui demander, sans trop de ménagements, de mettre fin à cette relation sulfureuse qui ternit la réputation de la famille et empêche l'union de la jeune sœur d'Alfredo avec un fils de bonne famille.

Si on le désire, on peut suivre le livret en italien et sa traduction simultanée en français à cette adresse :

<http://www.promopera.fr/downloads/la-traviata-livret.pdf>

Tout l'opéra se joue à l'acte 2, scène 1, lorsqu'est annoncée cette visite.

Toujours dans le même état d'esprit, on peut écouter ce douloureux échange Violetta-Germont(père) en italien, là : https://www.youtube.com/watch?v=4oJwdMG-eeA&list=RD4oJwdMG-eeA&start_radio=1 puis démarrer à partir du temps : 37 mn

Il s'agit de l'enregistrement de la version "Callas à Lisbonne, 27 mars 1958" avec un jeune ténor espa-

gnol prometteur : Alfredo Kraus, absent de cette scène, mais si lourdement présent aux yeux de Violetta ! Germont (père) est Mario Sereni (baryton). Cette version de la Traviata, bien qu'ancienne, fait encore office de référence.

Écoutons la. (Giorgio Germont est introduit auprès de Violetta, en l'absence d'Alfredo, retenu ailleurs.)

...

GERMONT (Giorgio, père d'Alfredo) : Je viens m'entretenir de l'imprudent qui court à la ruine, ensorcelé par vous. (Il s'agit d'Alfredo)

VIOLETTA (se levant, blessée) : Je suis femme, Monsieur, et chez moi. Permettez que je me retire, par votre fait. (Elle s'apprête à sortir.)

GERMONT (à part, gêné) : (Quelles manières !) Cependant... De ses biens il veut vous faire don...

VIOLETTA : Il ne l'a pas osé jusqu'à présent... Je refuserais.

GERMONT (regardant autour de lui) : Tant de luxe, pourtant...

VIOLETTA (lui tendant un des papiers) : Cet acte est inconnu de tous... Qu'il ne le soit pas de vous.

GERMONT (parcourant le papier) : Ciel ! Que vois-je ! De tout votre avoir vous voulez vous dépouiller ?

Ah, le passé, pourquoi, pourquoi vous accuse-t-il ? VIOLETTA (avec enthousiasme) : **(Le passé ?) Il n'existe plus... J'aime à présent Alfredo. Et Dieu a effacé mon passé par mon repentir.**

Tout est dit dans ce dernier échange qui résume l'opéra ! Le repentir de Violetta au sujet de sa vie passée, venu du fond d'elle-même, a submergé et englouti ce passé dont elle a la certitude que Dieu a pleinement accepté de l'effacer et lui donne le droit de commencer sa nouvelle vie avec celui qui a tout déclenché : Alfredo. Quelle concision dans ce si bref échange où toute l'action de l'opéra se joue. D'un point de vue purement spirituel, l'extrême fond du sujet, la rédemption de la jeune femme, est atteint, ce qui règle tout aux yeux de Violetta, elle est prête à assumer jusqu'au bout ce qui peut lui arriver.

La scène se poursuit avec une intensité qui ne diminue pas, bien au contraire, elle est à l'unisson de ce qui précède, tout l'acte est celui de l'affrontement entre quête de rédemption par l'amour humain pour elle et raison familiale portée par l'amour paternel pour lui. Ce dernier l'emporte par au renoncement de Violetta à Alfredo, c'est le prix déchirant de sa rédemption.

Que le lecteur se rassure, l'opéra continue avec quelques rebondissements et une fin tragique car la mort est dans les coulisses mais comme portée par l'espérance chrétienne qu'elle véhicule ! Le christianisme est donc rarement loin dans la Traviata, à nous de le saisir. La Traviata est une belle et triste histoire de Rédemption, chantée pour un large public et vécue hors d'un lieu d'Eglise. Merci à Verdi et à son librettiste italien, F.M. Piave qui ont voulu qu'il en soit ainsi.

Jean-Pierre

POURQUOI LES VACHES RESSUSCITENT (PROBABLEMENT)



Franck Dubois

POURQUOI LES VACHES
RESSUSCITENT
(PROBABLEMENT)

SPIRITUALITÉ LEXIO

L'auteur Franck Dubois est un dominicain, théologien, en poste à l'université catholique de Lille. Son livre, publié en 2019, ne manque pas d'humour !

Tout part du lapin de sa Maman, dénommé Cicéron. Est-ce qu'elle retrouvera Cicéron au Ciel ? En effet, la Bible ne mentionne pas à proprement parler la résurrection des vaches ou des lapins. L'auteur explore alors les textes et la théologie, dans une langue simple et accessible à tous pour nous édifier sur le sujet de la résurrection : la résurrection des corps, de la matière et de l'ensemble de la Création. Il questionne le lien entre le monde présent et le monde à venir. Comment les humains, à la suite du Christ, peuvent ils embarquer avec eux la nature dans les cieux ? Jésus n'avait-il pas enjoint ses disciples à « Aller par le monde entier, proclamer l'Évangile à toutes les créatures » (Mc 16,15) ?

Pourquoi les vaches ressuscitent (probablement) de Franck Dubois aux éditions du Cerf 14€.

Frédérique

NATHALIE BÉNÉZET présentera son 3ème roman : La femme minérale

Vendredi 10 avril à l'auditorium de l'Alcazar (17h30)



Nathalie est volontaire permanente et actuellement responsable de l'équipe qui travaille aux archives du Mouvement ATD Quart Monde au Centre Joseph Wresinski à Baillet.

Ce roman est écrit à la première personne. La narratrice explique que par hasard elle lit un petit article dans un journal et une phrase lui saute aux yeux : **un drame de la misère**. Il s'agit d'une famille, un couple et leurs petits, des jumeaux. Ils se sont enfermés avec leurs enfants. Ils ont tout barricadé. Un travailleur social est venu et a fait hospitaliser les enfants. A l'issue d'un procès les parents ont été déchus de leurs droits. La narratrice ne veut pas en rester là et veut savoir ce qui s'est vraiment passé.

Le roman est le récit de ce désir de rencontre. Elle nous fait partager les nombreuses étapes qui l'amèneront vers ce couple ainsi que le temps nécessaire à la mise en confiance. Lors d'une de ses visites le couple lui présente une convocation au tribunal, la maman a fait appel de la déci-

sion. Elle souhaite se défendre seule et demande à la narratrice si elle peut les accompagner.

Elle nous fait partager l'audience avec l'incompréhension que suscite un appel alors que les faits sont avérés et lourds de conséquence. La maman dit qu'elle sait qu'elle ne reverra pas ses enfants mais demande que dans le dossier soit supprimé le mot de maltraitance car « **nos enfants on les aimait mais on n'a pas su être parents** ». Dossier que peut être un jour ils liront s'ils veulent connaître leurs parents biologiques.

Nicole